

**Questions orales présentées par les conseillers communaux
au Conseil communal du 25 janvier 2018
(article 50 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal)**

**Mondelinge vragen voorgesteld door de Gemeenteraads leden
aan de Gemeenteraad van 25 januari
(artikel 50 van het huishoudelijk Reglement)**

Question orale de M. Henderick, conseiller communal, relative à l'état lamentable de l'aménagement routier situé au croisement de la chaussée de Charleroi et de la rue Saint-Bernard, et son caractère hautement accidentogène

Mondelinge vraag van de Heer Henderick, gemeenteraadslid, met betrekking tot de slechte stand van zaken van de wegeninrichting gelegen bij het kruispunt van de Charlerloisesteenweg en de Sint- Bernardusstraat, en met in hoge mate het ongevalrisico

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Je souhaite intervenir à la suite de quelques accidents spectaculaires qui ont eu lieu chaussée de Charleroi, au fameux carrefour de la chaussée de Charleroi et de la rue Saint-Bernard. Il y a une dizaine d'années, on a installé au milieu de la chaussée de Charleroi un petit aménagement destiné à empêcher les voitures débouchant de la rue Saint-Bernard de couper les rails de tram pour descendre vers la place Stéphanie. L'idée était de les forcer à remonter vers la place Janson ou vers la rue Faider afin d'améliorer la vitesse commerciale des trams sur la chaussée de Charleroi. Cet aménagement était en quelque sorte un compromis par rapport au projet de la STIB de mettre la chaussée de Charleroi en site propre, sans permettre aux voitures de la traverser.

Cependant, depuis plusieurs années, cet aménagement pose quelques problèmes. Les accidents se multiplient et cet aménagement se dégrade. Aujourd'hui, un bloc sur deux tient plus ou moins. Au-delà de son caractère accidentogène, cet aménagement donne une image très gênante de la zone.

Je sais que ce n'est pas de gaîté de cœur que vous acceptez cette dégradation. C'est une voirie régionale et ce n'est donc pas à la commune de gérer les investissements pour réparer cette zone. Néanmoins, j'aimerais savoir ce que la commune fait au niveau régional. Quels sont les signaux d'alerte que la commune a activés pour demander à la Région de faire les aménagements nécessaires ? D'abord, pour sécuriser le lieu. Je ne conteste pas la pertinence d'un aménagement imposant de tourner à droite à la sortie de la rue Saint-Bernard mais il est nécessaire de rendre ce petit muret visible soit avec de la lumière, soit avec une signalisation spécifique pour réduire le nombre d'accidents. Outre ce travail de visibilité et de

sécurisation des lieux, qu'est-ce que la commune a pris comme initiative pour convaincre la Région de rénover et de faire en sorte que cet aménagement soit agréable à l'œil et ne donne pas une impression de dégradation de l'espace public, néfaste pour l'ensemble des commerces et pour les habitants de la zone.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : La chaussée de Charleroi ? C'est une horreur, c'est une horreur depuis des années ! Depuis de nombreuses années, c'est un travail continu d'appels, d'échanges de courrier avec la Région, avec chaque fois une très très légère intervention de Bruxelles Mobilité. Déjà dès l'installation de cet aménagement, auquel nous n'étions pas favorables, nous avons émis une série de remarques.

Il a fallu attendre un accident – qui impliquait d'ailleurs les forces de police lors d'une poursuite – et que les matériaux soient totalement déglingués et abandonnés depuis des semaines le long des trottoirs pour qu'il y ait vraiment une mobilisation. On a signalé les faits. On a encore dû intervenir nous-mêmes pour déplacer les blocs qui étaient quasiment au milieu de la rue et les mettre sur le trottoir. Bruxelles Mobilité s'était engagé à venir les chercher, ce qu'ils n'ont pas fait ; ils les ont simplement colorés pour les rendre plus visibles.

Cela fait donc des années que nous sommes confrontés à ce problème.

Je commencerai par répondre sur les statistiques d'accidents. La police nous signale que ce carrefour ne fait pas partie de la zone qu'elle appelle ZACA, zone à concentration d'accidents. Elle précise qu'en quatorze ans, il y a eu 22 accidents, dont 4 avec blessés, parmi lesquels trois mineurs, et jamais d'accident mortel. Heureusement.

Les auditions révèlent toujours les deux mêmes problèmes : un défaut de signalisation de la borne elle-même et le fait que les automobilistes font demi-tour à cet endroit pour descendre directement vers la place Stéphanie. Les quatre accidents ont eu lieu dans de telles circonstances.

À la suite de l'accident du 16 décembre, nous avons une nouvelle fois écrit à Bruxelles Mobilité – puisque c'est une voirie régionale – et à la STIB en demandant de procéder au démontage du dispositif existant dans un souci de sécurité publique – comme vous le voyez, depuis le 16 décembre, on attend – et d'étudier l'aménagement de ce carrefour dans sa globalité, dans le cadre du projet de réaménagement ponctuel visant à résoudre le problème du stationnement latéral des véhicules qui ralentissent voire bloquent le passage des trams.

On a eu la chance d'avoir une réunion avec Pascal Smet qui est venu sur place et s'est engagé à faire le travail rapidement. L'intervention était prévue dans la nuit du 24 au 25 janvier, mais le cabinet de M. Smet nous a signalé que Bruxelles Mobilité avait un retard dans

la livraison mais le fera dès qu'il sera livré. Ce n'est pas qu'on soit échaudé, ce n'est jamais que depuis 2004 que l'on nous balade ! On a bien vu que M. Smet est intervenu et que les contacts ont été suivis par Bruxelles Mobilité mais le travail n'est quand même pas fait ! Donc, nous nous engageons demain à prendre un dernier contact avec Bruxelles Mobilité pour avoir une date. À défaut, on envisage de faire un constat par huissier et de mettre en demeure Bruxelles Mobilité parce qu'il y a un moment où ce n'est plus possible.

Pourquoi n'intervenons-nous pas nous-mêmes ? Après consultation de notre service juridique, il apparaît que si nous intervenions et qu'un accident survenait, nous serions tenus responsables. Cependant, nous nous sommes assurés que la route soit dégagée. M. le bourgmestre estimait en effet qu'il fallait intervenir immédiatement.

Enfin, la pose de casse-vitesse serait très problématique à cause du passage du tram, sans compter les dispositifs techniques sous le tram, ils sont situés jusqu'à 4 cm sous le revêtement de la chaussée. On y avait pensé avec Bruxelles Mobilité mais aujourd'hui on demande que l'étude globale envisage un ralentissement.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Je remercie l'échevine pour sa réponse. J'entends que la commune a conscience du problème et que la Région, malgré des courriers répétés, ne fait pas grand chose.

Ma question est aussi un plaidoyer car des problèmes de ce type sont sans doute plus efficacement gérés au niveau communal que régional. Cette réflexion me vient de la réponse que vous nous donnez. Chat échaudé craignant l'eau froide et la promesse de déplacer les blocs abîmés hier n'ayant pas été tenue – ce n'est toujours pas fait et ça ne l'a pas été aujourd'hui non plus –, je ne peux que vous encourager à procéder à ce que vous nous avez annoncé, c'est-à-dire à faire un constat de huissier et mettre Bruxelles Mobilité en demeure d'effectuer les travaux nécessaires. S'il devait y avoir un accident plus grave que ceux déjà survenus, notre responsabilité serait engagée.

Question orale de M. Henderick, conseiller communal, relative à l'avenir du marché du Parvis

Mondelinge vraag van de Heer Henderick, gemeenteraadslid, met betrekking tot de toekomst van de markt op het Sint-Gillisvoorplein

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Je souhaite intervenir sur l'avenir du marché du Parvis. Vous savez que c'est un sujet qui me tient

vraiment à cœur. Cela fait un peu plus d'un an que le marché du Parvis a été déplacé sur le Carré Janson, pour une partie, et que des mesures de rattrapage ont été implantées à la rue du Fort, à la demande des commerçants.

Ce déménagement a eu lieu à titre provisoire à cause du chantier du nouveau Parvis. Le marché a été déplacé il y a treize mois et on ne peut pas dire que l'expérience de son installation sur le Carré de Moscou soit positive. Je ne nie pas que le Collège et l'échevin des Classes moyennes aient eu la volonté de faire quelque chose de sympathique, qui fonctionnerait, etc. mais, force est de constater, d'après mes observations et les échos qui me reviennent, que la clientèle et le nombre de chalands ont diminué, que le chiffre d'affaires des ambulants a considérablement baissé, de même que le nombre d'ambulants.

Le chantier du Parvis devrait se terminer à la fin du printemps et j'aimerais vous interroger sur l'avenir du marché. Au mois de novembre de l'année dernière, je vous interrogeais déjà sur ce que deviendrait le marché du Parvis, une fois le chantier terminé. Vous m'aviez dit alors avoir la solution mais en réserver la primeur au Collège. Je n'ai pas été beaucoup plus loin à l'époque, me satisfaisant de cette réponse. Nous sommes deux mois plus tard, j'aimerais savoir les options que vous retenez et que le Collège retient. Je ne peux que vous inviter à revenir à une situation antérieure qui fonctionnait bien, assurait un véritable lien entre le bas et le haut de Saint-Gilles et satisfaisait la population, les ambulants, les cafetiers et l'ensemble des commerçants du quartier.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo/Groen : Je voulais également intervenir car je sais qu'une réunion a eu lieu avec les maraîchers et j'aimerais avoir confirmation – ou non – des rumeurs qui circulent.

D'après nos informations, il n'y aurait plus de marché le mardi ; le mercredi après-midi, il y aurait un petit marché, circuit court bio, sur le petit Parvis ; le jeudi, il y aurait des food trucks sur le Carré de Moscou, et le vendredi, samedi et dimanche, on aurait un marché traditionnel comme avant les travaux. Donc, en semaine, il n'y aurait plus de marché sur le Grand Parvis pour donner de la place aux terrasses. Confirmez-vous cela ?

M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR : L'avenir du marché du Parvis, monsieur Henderick, vous tient à cœur mais sachez qu'il tient aussi à cœur à l'ensemble du Collège.

Si je m'en tiens aux premiers éléments de votre question, il est certain qu'il y a eu des effets difficiles pour l'ensemble du quartier, pour les riverains comme pour les commerçants,

sédentaires ou ambulants, comme ce fut le cas lors des grands chantiers que le quartier a connus, tels ceux du métro ou de l'enlèvement des rails sur la chaussée de Waterloo, ou encore lors de la rénovation des abords de la place Van Meenen, tout récemment. Il y a un manifestement des chutes de recettes pour les commerces et il y a des marchands ambulants qui vont ailleurs durant la durée des travaux. C'est le propre d'un marchand ambulant. On a l'expérience de tout cela mais je note aussi qu'il y a des choses positives puisqu'il y a un certain nombre d'implantations commerciales nouvelles qui sont annoncées au terme du chantier, que ce soit sur Moscou, Volders, Waterloo et même rue du Fort.

Je note aussi que les commerçants de la rue du Fort ont organisé une petite réception pour remercier l'entreprise responsable des travaux pour la bonne tenue du chantier, et la bonne écoute de la part de l'entrepreneur. Il y a donc aussi des choses positives qui méritent d'être soulignées.

Sur l'organisation future du marché, nous sommes en train de terminer les concertations. Il y a des pistes de réflexion, on en a déjà évoqué quelques-unes en Collège. On consulte les principaux intéressés, les services techniques, le Siamu ; bref, toute une série de personnes concernées par la question.

Nous arrêterons le projet global dans les prochaines semaines pour vous le présenter de manière complète. Divers éléments doivent encore être pris en compte. Le 26 février, lors du groupe de travail qui précédera le prochain Conseil, il y aura une présentation complète du projet global du marché. Nous ferons des propositions très précises qui feront l'objet d'un projet global qui entraînera des modifications de nos règlements qui seront soumises à votre approbation au Conseil communal du 1^{er} mars.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Je remercie M. l'échevin pour son début de réponse. Je serai très attentif aux propositions du Collège lors du prochain Conseil communal. J'insiste quand même sur la nécessité de pérenniser ce marché. Ce marché est centenaire. On peut se cacher derrière les changements d'habitudes alimentaires, etc., mais le marché du Parvis de Saint-Gilles fait l'âme de Saint-Gilles.

Les rumeurs qu'évoque Mme Morenville, je les ai aussi entendues. Les modernisations éventuelles qui consisteraient à ne plus organiser de marché sur le Parvis que deux jours par semaine altéreraient considérablement l'âme de ce qu'est le marché du Parvis. Cela fait un siècle que le marché est organisé tous les jours, sauf le lundi, sur le Parvis. J'espère sincèrement que cette historicité, que cette nécessité de créer le lien sur la place sans doute la plus emblématique de Saint-Gilles, celle qui lui ressemble le plus, seront maintenues

dans les années à venir. Je ne peux que vous encourager lorsque vous prendrez la décision au cours d'un prochain Collège à tenir compte de cet aspect-là des choses.

M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR : Rien de tout cela ne nous a échappé, en ce compris l'histoire. Le marché sur le Parvis a plus d'un siècle, il date de 1865. Ses 150 ans ont été célébrés il y a deux ans.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo/Groen : Le réaménagement du Parvis a quand même été conçu dans l'idée que le marché allait y demeurer durant la semaine. Cela a eu une influence sur les plans et l'aménagement. Changer en cours de route est assez étonnant.

Il y a donc déjà eu une réunion avec les maraîchers. Les informations données à cette occasion sont-elles susceptibles d'être modifiées d'ici le 26 février ? Rien n'est définitif dans ce qui a été communiqué aux maraîchers ?

M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR : Nous avons consulté les ambulants et les principaux intéressés sur certaines adaptations et leur avons fait part de certaines réflexions. C'est assez logique. Un projet global vous sera donc présenté le 26 février.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo/Groen : J'imagine que cette fois vous allez tenir compte de ce qui sera décidé pour le prochain réaménagement du Carré de Moscou, que cela ne va pas changer en cours de route ?

M. Michel Libouton, conseiller communal-président : Voilà un premier tour sur le marché du Parvis et de la rue du Fort – je ne l'oubliais pas, monsieur Henderick. Nous serons éclairés sur l'avenir du marché à la fin du mois de février et, tous ici, nous aurons notre mot à dire.

Question orale de Mme Morenville, conseillère communale, concernant la méthode d'inscription dans les écoles communales à Saint-Gilles

Mondelinge vraag van Mevrouw Morenville, gemeenteraadslid, betreffende de inschrijvingsmethode in de gemeentescholen te Sint-Gillis

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo/Groen : Ce 8 janvier, c'était le début des inscriptions pour l'enseignement communal fondamental, c'est-à-dire le maternel et le primaire, soit de 2 ans et demi à 6 ans et de 6 à 12 ans. Pour éviter de devoir contacter tous les établissements, comme cela se faisait avant, les inscriptions sont centralisées par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, ce jusqu'au 2 février. Pour les élèves prioritaires, qui ont un frère ou une soeur déjà inscrit(e) dans l'école choisie, leur inscription est gérée par les écoles elles-mêmes.

Le système, c'est « premier décroché, premier inscrit ». C'est la chronologie qui joue et donc, comme chaque année, c'est la galère pour les parents qui passent leur matinée, voire plusieurs matinées, à essayer d'atteindre un *call center* débordé et sont souvent obligés de faire appel à leurs proches pour démultiplier leur chance d'atteindre un opérateur ou une opératrice. Perte de temps, énervement, méthode qui favorise les parents qui peuvent mobiliser leur réseau, ils ont été nombreux à se plaindre.

Certes cette méthode est moins discriminante qu'autrefois, où il fallait faire le tour des écoles, sans savoir si son enfant serait inscrit. L'inscription par téléphone à cet égard est réellement un progrès mais il faut reconnaître que ce n'est pas la méthode la plus égalitaire ni la plus transparente qui soit. Elle est partagée par cinq autres communes : Bruxelles-Ville, Anderlecht, Forest, Saint-Josse et Evere qui utilisent le même système informatique que Saint-Gilles pour l'encodage des inscriptions. Chacune de ces communes centralise par contre individuellement les inscriptions de ses différentes écoles de l'enseignement fondamental, avec un *call center* propre.

D'autres communes, comme Molenbeek, ont opté pour l'inscription par internet, ce qui entraîne moins de stress et n'oblige pas à mobiliser son réseau de proches pour être le premier inscrit. La méthode a toutefois ses détracteurs, les parents ne sont pas informés en temps réel, comme par téléphone, si l'école de leur choix a encore de la place ou pas et il reste une part de fracture numérique, tout le monde n'a pas accès à un ordinateur.

Alors, en attendant, que la Communauté française, n'instaure un décret « inscriptions » pour le fondamental, ce qui uniformiserait d'office méthode et période d'inscriptions et pourrait s'adresser à tous les réseaux tout en favorisant une certaine mixité, n'est-il pas possible de s'entendre au sein par exemple de la Conférence des bourgmestres sur une méthode d'inscriptions pour l'enseignement communal fondamental, uniforme pour les 19 communes ? Cela a-t-il déjà été évoqué en Conférence des bourgmestres ? Saint-Gilles a été, je pense, à l'initiative de la concertation avec les cinq autres communes, pourquoi ne pas

élargir cette concertation sur la méthode et la période ? Comment avez-vous choisi la méthode via appels téléphoniques ? Quels étaient les critères ?

Pouvez-vous nous dire par ailleurs, même si le processus n'est pas terminé, si à Saint-Gilles, il reste actuellement encore des places vacantes, s'il existe des listes d'attente pour certaines écoles ?

M. Alain Hutchinson, échevin de l'Enseignement – LB : Cette procédure centralisée a été conçue et mise en place il y a quatre ans à notre initiative. Nous avons proposé à d'autres communes bruxelloises de s'associer à ce système. L'idée de départ était de répondre à la grande confusion dans laquelle nous nous trouvions lors des rentrées scolaires à la fois parce qu'on était confronté à des listes d'attente énormes, qui s'expliquaient par le boom démographique, mais aussi parce que, comme vous l'avez rappelé, les parents allaient d'école en école – ce qui n'était pas particulièrement amusant, j'imagine – et inscrivaient le même enfant dans plusieurs écoles, voire plusieurs réseaux voire plusieurs communes. Les enfants étaient dès lors inscrits dans trois, quatre, cinq écoles, les parents s'assurant ainsi qu'ils aient une place dans un établissement à proximité. C'était extrêmement compliqué d'y voir clair et les parents n'avaient pas de réponse lorsqu'ils allaient inscrire leurs enfants. Ajoutez à cela, le fait qu'il y avait une part de subjectivité dans ce système qui, selon certains, aurait permis l'existence de passe-droit. Bref, cette méthode n'était ni vérifiable ni transparente.

Le système qu'on a mis en place a pour premier avantage de rendre les choses transparentes et d'objectiver les inscriptions. Comme vous l'avez dit, le premier inscrit, c'est le premier qui téléphone. À Saint-Gilles, nous avons installé un *call center* composé de huit personnes, mobilisées durant un mois. Les inscriptions pour les Saint-Gillois ont commencé au lendemain des vacances d'hiver et se termineront la veille des vacances de Carnaval. Sur ces huit personnes, quatre prennent les appels téléphoniques et les quatre autres encodent immédiatement, ce qui permet d'informer tout de suite les parents si leurs enfants ont une place dans l'école et la classe de leur choix.

De plus, lorsqu'il n'y a pas de place, cela permet aussi à notre collaboratrice qui est au téléphone de proposer aux parents une place dans une autre école où elle sait qu'il y a de la place. Donc l'information est complète.

Jusqu'à présent, c'est probablement la meilleure méthode. Elle n'est pas parfaite mais je ne pense pas qu'il y ait une méthode parfaite. Vous l'avez dit vous-même, Molenbeek et Forest ont décidé cette année d'organiser les inscriptions via l'Internet. Ce système est encore plus précis parce que l'ordre des inscriptions est fixé à la micro-seconde, si je puis dire, selon

l'heure d'arrivée des emails. Mais demeure le problème de la fracture numérique, que vous avez relevé, qui est peut-être plus vaste que ce qu'on imagine. Cela risque alors d'engendrer une autre discrimination entre ceux qui sont hyper-équipés et éduqués sur le plan informatique et ceux qui ne le sont pas. Cela implique d'avoir un ordinateur, un lecteur de carte d'identité et les logiciels nécessaires, etc., pour inscrire son enfant. Donc, je ne suis pas sûr que cette méthode via l'informatique soit plus objective et plus équitable que notre système par téléphone.

Ceci étant, j'ai convenu avec ma collègue de Forest et avec ma collègue de Molenbeek d'examiner les effets de leurs inscriptions informatiques et de voir comment cela s'est passé. S'il l'on peut tirer des éléments positifs de cette expérience, je suis évidemment prêt à évoluer mais il faudra que l'on me convainque que ce système est plus objectif que le nôtre.

Nous avons cinq communes pour l'instant qui ont chacune leur *call center* mais qui, par ailleurs, échangent immédiatement leurs inscriptions via un programme géré par le GIAL – c'est cela qui est intéressant.

Pour le réseau enseignement communal fondamental dans ces cinq communes, on connaîtra précisément le jour de la fin des inscriptions le nombre de doubles ou triples inscriptions il y a entre les différentes communes, ce qui précédemment n'était pas possible.

C'est un système que j'aurais voulu élargir aux dix-neuf communes. J'en avais parlé à notre bourgmestre qui a porté ce point à la Conférence des bourgmestres. Mais il y a eu une levée de boucliers de certains partenaires qui ont mis en avant un argument essentiel, à savoir la crainte que ce système n'entraîne un décret « inscriptions » similaire à celui du secondaire pour l'enseignement fondamental. On n'a donc pas pu étendre la méthode aux dix-neuf communes. Cela se fera, j'imagine un jour, je l'espère en tout cas. Voilà pour la méthode.

Je vous ferai part de l'analyse finale de ces inscriptions, ainsi que des échanges que j'aurai avec Molenbeek ou Forest pour déterminer si leur méthode a été plus efficace ou moins efficace. Il est évident que l'avantage de cette méthode-là est de ne plus devoir mobiliser huit personnes pendant un mois pour tenir un *call center*. Il suffit de relever les mails.

Chez nous en tout cas, les parents savent si leurs enfants ont une place. Sinon, ils savent où il y a de la place ailleurs. S'ils ne souhaitent pas inscrire leurs enfants ailleurs, ils connaissent leur position sur une liste d'attente dans l'école de leur choix.

À cet égard, et pour répondre à la fin de votre question, nous avons inscrit à ce jour 324 enfants dans nos écoles. La plus grande proportion d'inscriptions a lieu essentiellement

dans les classes d'accueil et de maternelles, même s'il y a de temps en temps l'une ou l'autre exception en 3^e, 4^e ou 5^e primaire, mais c'est tout à fait marginal.

À côté de ces 324 inscriptions, nous avons constaté, grâce au programme GIAL, que 241 enfants sont en liste d'attente. Parmi eux, 86 sont inscrits ailleurs, ce sont donc des doubles inscriptions dans notre réseau. Il se peut en plus qu'il y en ait qui soient inscrits dans le libre confessionnel ou non confessionnel, ou à la Communauté. 155 enfants sont sans école mais nous disposons toujours de 91 places disponibles. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que les classes disponibles ne se situent pas à l'École nouvelle, à JJ Michel ni même à Peter Pan, mais se retrouvent en particulier à l'école 1-2, à l'école Ulenspiegel. Il y a encore quelques places à l'école des Quatre Saisons et il y a même quelques places à JJ Michel en accueil 0, donc pour les tout petits. Il y reste quatre places et une en 3^e maternelle. Il reste 13 places à Peter Pan.

Je ferai le bilan complet au prochain Conseil communal puisqu'à ce moment-là je posséderai tous les chiffres.

Je vous rappelle qu'au lendemain des vacances de Carnaval, les inscriptions seront ouvertes aux non-Saint-Gillois. Cela a d'abord été les fratries, puis les Saint-Gillois et après les vacances de Carnaval, tout le monde pourra s'inscrire pour autant qu'il reste des places.

Voilà où nous en sommes. Je ferai une communication sur cette question à la fin des inscriptions.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo/Groen : Je vous remercie pour cette réponse très complète. Comme vous, je pense qu'il n'y a pas de méthode idéale. À Molenbeek, ils ajoutent une condition supplémentaire qui n'existe pas à Saint-Gilles : ils obligent les parents à choisir l'école la plus proche de leur domicile. Ce n'est pas le cas dans les autres communes.

C'est vrai qu'il existe une fracture numérique et que tout le monde n'a pas d'ordinateur, mais la méthode que nous avons choisie a aussi ses revers. Elle entraîne beaucoup de stress et favorise les parents qui ont un réseau et peuvent mobiliser de la famille ou des amis pour téléphoner toute la matinée. En outre, comme vous l'avez souligné, elle suppose de mobiliser du personnel – huit personnes en permanence durant un mois. Donc la méthode a aussi ses défauts.

Je regrette que l'on ne puisse arriver à une méthode commune pour les dix-neuf communes. M. le bourgmestre pourrait-il éventuellement remettre ce sujet sur la table à la prochaine Conférence des bourgmestres pour voir si, quatre ans plus tard, un consensus

pourrait être trouvé ? Il y a eu plusieurs reportages sur les cellules « enseignement » de différentes communes qui regrettaient que la méthode ne soit pas uniforme. Si l'ensemble des communes pouvait déjà s'entendre pour le réseau communal, ce serait un premier pas en attendant que la Communauté française ne promulgue un décret « inscriptions » pour régler la chose, mais cela ne sera pas pour tout de suite.

M. Alain Hutchinson, échevin de l'Enseignement – LB : Pour ce qui est de la Conférence des bourgmestres, je pense que M. Picqué a noté la suggestion. Mais, pour autant que je sache, c'est précisément la perspective d'un décret « inscriptions » dans l'enseignement fondamental qui effraie un certain nombre de bourgmestres ou d'échevins bruxellois.

Mondelinge vraag van de Heer Klaas Lagrou, gemeenteraadslid, over de financiering van de renovatie van het Marien Stadion

Question orale de M. Klaas Lagrou, conseiller communal, sur le financement de la rénovation du stade Marien.

Dhr Klaas Lagrou, gemeenteraadslid – Ecolo-Groen : Een vraag over de financiering van het Marienstadion, de renovatie ervan:

Naar aanleiding van de aflevering van de bouwvergunning stuurt de gemeente een persmededeling uit. Dit is uiteraard goed nieuws, en de werken zullen starten – hopelijk toch – begin februari 2018. Ook dat is goed nieuw en hopelijk beginnen die ook.

Maar over de financiering zegt de gemeente in haar persmededeling dat dat er 3 partijen zijn: het Gewest voor 2,4 miljoen euro (van de 4,2 miljoen euro), dan de Gemeente, en daarnaast de Koninklijke Schenking. Als ik nog een keer het persbericht snel overlees kom ik maar tot twee partijen, namelijk het Gewest en de Koninklijke Schenking.

Maar volgens ons is dat niet het geval. Bovendien vinden wij dat die informatie misleidend kan zijn voor het publiek.

In vorige vragen en tussenkomsten hadden wij al duidelijk gemaakt dat dit voor ons gaat over een subsidie van bijna 100%, waarbij het enkel de Gemeente en Gewest zijn die met belastinggeld twee private organisaties helpen, namelijk de Club en de Koninklijke Schenking. Bovendien was er nog een gat van 300.000 euro te vullen. Op dit laatste – wie betaalt die 300.000 euro? – kregen we tot op heden geen antwoord.

Enkele cijfers ter verduidelijking:

Totale geraamde kost: 4,2 miljoen euro. Het Gewest betaalt onmiddellijk 2,4 miljoen euro. De Gemeente geeft een renteloze lening aan de Schenking van 1,5 miljoen euro die tegen 5% per jaar wordt terugbetaald door de Schenking, dus omgerekend 75.000 euro per jaar, over 20 jaar. En de Gemeente geeft een jaarlijkse subsidie aan de club van 70.000 euro, en de club betaalt huur aan de Schenking. Er zit dus ergens nog een verschil op van 5.000 euro.

Resultaat: van die 4,2 miljoen euro voor de werken wordt onmiddellijk 3,9 miljoen betaald, door de Gemeente en het Gewest. Mijn heel eenvoudige vraag: Wie betaalt het resterende bedrag (die 300.000 euro die overblijven)? En dan: de Club kan binnenkort voor een 5.000 euro per jaar in een nieuw gerenoveerd stadion gaan spelen. De Koninklijke Schenking, de eigenaar, betaalt uiteindelijk zo goed als niets want de Club betaalt de huur met een subsidie van de Gemeente. Ik hoop dus dat de Gemeente ook niet die laatste 300.000 euro zal moeten ophoesten.

In een persbericht een aantal maanden geleden las ik dat de voorzitter van de Club eventueel ook tussen zou komen. Heeft u, mijnheer de Burgemeester, al een sterker engagement kunnen bekomen van de voorzitter van de Club dan een mededeling in de pers?

Volgens ons is er een groot onevenwicht tussen de bijdrage van de overheid en die van de privé. Dit gaat op dit moment over 3.800.000 euro voor de overheid en 100.000 voor de privé (afbetaling renteloze lening over 20 jaar). Dit is al een subsidie van 98%.

Dhr. Charles Picqué, burgemeester: Eerst en vooral is het belangrijk er op te wijzen dat het stadion publieke infrastructuur is en de schenking is inderdaad een openbare instelling. Zoals ik al vorig jaar op een van uw vragen heb geantwoord, maakt het stadion deel uit van het erfgoed van het Brussels gewest. Niemand ontkent dit.

Overigens zowel voor de gemeente als voor het gewest was het essentieel dat een traditieclub zoals de Union Saint-Gilloise zijn thuiswedstrijden kan spelen in zijn historisch stadion. Het voortbestaan van de Union gebeurt ook in het belang van de 400 leden van de jeugdschool. Wat het project betreft, hebben wij ons tot het strikt noodzakelijke beperkt, namelijk tegemoet komen aan de normen van de Belgische voetbalbond om de licentie binnen te halen. Ik denk aan de zitjes, aan de verlichting, aan de veiligheidsvereisten en ten slotte de vereisten op vlak van erfgoedbehoud. Het is aan de club de werken, de inrichtingen te voorzien die noodzakelijk zijn om commerciële uitbating te voorzien die aan onze goedkeuring is onderworpen.

Het is dus niet uitgesloten dat de club bijkomende investeringen zal doen, maar natuurlijk met respect voor het erfgoed.

Wat de kosten betreft: het oorspronkelijke project werd geraamd op 4,2 miljoen euro, de Gemeente heeft in 2016 een bedrag van 2,4 miljoen euro vastgelegd en hebben wij beloofd er alles aan te doen om de kosten voor de Gemeente zoveel mogelijk te beperken.

Dit is de reden waarom wij een beroep hebben gedaan op het Gewest. En na onderhandelingen hebben wij van de Koninklijke Schenking een renteloze lening van 1,5 miljoen kunnen krijgen, u hebt het gezegd, waarbij we jaarlijks gespreid over 20 jaar 75.000 euro moeten terugbetalen.

In de begroting van 2018 die wij in december vorig jaar hebben voorgesteld, hebben wij de subsidiesteun aan Union van 70.000 euro per jaar niet verlengd, wat betekent dat de terugbetaling van de lening van de schenking bijna volledig terugbetaald wordt door het wegvallen van die subsidie, wat onze interventie neutraal maakt. En we hebben een subsidie aan het Gewest gevraagd in het kader van de steun aan de grote gemeentelijke sportinfrastructuurwerken, dat is de bevoegdheid die overgedragen werd aan het Gewest in het kader van de laatste staatshervorming.

Wij hebben die subsidiebelofte van 2.478.000 euro gekregen (dus wij zijn op dezelfde golflengte wat het bedrag betreft). Nadat we deze stedenbouwkundige vergunning hebben gekregen, werd de interventie van het Gewest bevestigd. We hebben de bevestiging van het Gewest. En zoals ik erop heb gewezen, is de ondersteuning van de renovatie ook onze taak. Moet ik eraan herinneren dat dit station daar geen uitzondering op is? Heel wat steden en gemeenten renoveren hun stadions of sportzalen die door clubs -de ene al wat bekender dan de andere- worden gebruikt. De kosten van de gemeente zijn dus beperkt tot ongeveer 300.000 euro. En we hebben nooit beweerd dat de gemeente geen financiële inspanning zou kunnen leveren. Dit gezegd, door de vereisten gesteld door de Commissie voor Monumenten en Landschappen is het niet uitgesloten dat een aanpassing van de begroting noodzakelijk zal zijn. Dat moeten we nog berekenen.

We zullen de balansen opmaken van wat we niet moeten en wat we misschien moeten bijvoegen. Er blijft ook een andere bron van financiële tegemoetkoming: over de modaliteiten van de terbeschikkingstelling van het stadion aan de Club zal worden onderhandeld bij de nieuwe bezettingsovereenkomst met de club, en op dat moment zullen wij het bedrag van de huur van het stadion beoordelen. En om af te sluiten: we zullen met deze bedragen voor de renovatie en bescherming een voortbestaan van een element van ons erfgoed en van de Union waarborgen, mét de zorg om de financiële tegemoetkoming van de gemeente te beperken. En

wij zijn zeer ver van het bedrag van 4 miljoen euro ten laste van de gemeente, het bedrag dat jullie aan de kaak hadden gesteld.

Dhr Klaas Lagrou, gemeenteraadslid – Ecolo-Groen : Zo had ik het niet gezegd.

Dhr. Charles Picqué, burgemeester: Dat heeft geen belang. We zijn dus ver van het aanvankelijke bedrag, dankzij de tegemoetkoming van het Gewest en ook de steun van de Schenking, en het is absoluut niet uitgesloten dat wij een huur bepalen met de club. U zal dus natuurlijk op de hoogte gebracht worden van het bedrag dat aan de Club wordt gevraagd. En dus dat maakt dat de financiële steun van de gemeente beperkt is, en dat maakt ook deel uit van de rol van de gemeente om het erfgoed te beschermen.

Dhr Klaas Lagrou, gemeenteraadslid – Ecolo-Groen : Dank u mijnheer de Burgemeester voor uw uitgebreide antwoord. Ten eerste wil ik u een aantal dingen stellen.

Het belang van de jeugd, dat hebben we vorige keer ook al onderstreept. Voor mij is dat even belangrijk als voor u, en u had duidelijk gezegd dat u ging waken over de toekomst van de jeugd, gezien de Club een private organisatie is en in feite kan doen wat hij wil.

Dat het een historisch monument is en het belang van de traditieclub, dat vind ik even belangrijk als u, en dat trek ik niet in twijfel. Maar dan: de Koninklijke Schenking, dat kan nu wel publiek erfgoed zijn maar ik weet niet goed hoe die organisatie functioneert, ik dacht dat dit duidelijk een private organisatie was.

Dhr. Charles Picqué, burgemeester: Nee, het is een autonome openbare instelling. En de zetel ervan ligt in de perimeter van het Koninklijk Paleis, dus is het een openbare instelling. Ik kan u de statuten van de Schenking bezorgen.

Dhr Klaas Lagrou, gemeenteraadslid – Ecolo-Groen : Graag, dan leer ik bij, maar volgens mij heeft die organisatie geen financiële problemen, maar dat laat ik vandaag in het midden. Wat ik bijgeleerd heb vandaag is dat de subsidie wegvalt. U hebt dat bevestigd. Dat had ik inderdaad fout opgenomen, dus de subsidie van de Gemeente aan de Club valt weg, en de Club en/of de Schenking betalen dus een teruggave, en eventueel wordt er gesproken over een aanpassing van die huur of terugbetaling, zo begrijp ik. Wat ik ook begrijp is dat u nog niet heel goed weet hoe de laatste 300.000 euro toch zal moeten bijgedragen worden door de Gemeente.

Dhr. Charles Picqué, burgmeester: Ik begrijp het niet goed: die schenking is bevestigd. Het is een renteloze lening, maar het is gewaarborgd.

Dhr. Klaas Lagrou, gemeenteraadslid – Ecolo-Groen : Uiteraard. Ik probeer gewoon te herhalen om zeker te zijn dat ik het begrepen heb. In orde, het is geschrapd.

– La séance publique se termine à 21h40.